

**SYNDICAT MIXTE
DES BASSES VALLEES ANGEVINES
ET DE LA ROMME**

**BUREAU SYNDICAL
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2024**

PROCES VERBAL

SOMMAIRE

| N° | DOSSIERS | PAGES |
|-----------|---|--------------|
| 1 | Introduction | |
| 1.1 | Validation du compte-rendu du 19 juin 2024 | 5 |
| 2 | Point en exergue | |
| 3 | Fonctionnement du syndicat et représentations | |
| 3.1 | Convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs pour l'animation du Contrat pour la Loire et ses annexes 2024-2026 | 6 |
| 4 | Ressources Humaines | |
| 5 | Finances | |
| 6 | Gestion des Milieux Aquatiques | |
| 7 | Prévention des Inondations | |
| 7.1 | Convention de partenariat Commémoration des 30 ans de la crue de 1995 | 7 |
| 8 | Ralentir le grand cycle de l'eau | |
| 9 | Liste des actes signés | 9 |
| 10 | Questions diverses | |
| 10.1 | Point Ressources Humaines | 10 |
| 10.2 | Points techniques | 11 |

SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

***Séance du 27 novembre 2024 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.
Début séance à 11 heures 10 – Fin de séance à 12 heures 16***

Etaient présents :

M. Jean-Paul PAVILLON ; M. François BOET ; M. Jacques BLONDET ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Yves BERLAND ;

Etaient excusés : MME Catherine CHEREAU ; M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; M. Jean-Paul BEAUMONT ;

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ, MME Léa PARELLE, MME Anne-Laure RIOBE, Mme Céline PERSICO, MME Lucie DESMOTS, M. Alexis DENECHAUD

Le conseil a nommé secrétaire, Monsieur Yves BERLAND



Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le 29 novembre 2024

BUREAU SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2024

INTRODUCTION

M. Jean-Paul PAVILLON accueille les participants à ce nouveau Bureau Syndical et les remercie de leur présence.

Il est proposé de discuter en premier des questions et décisions non délibératives avant de procéder aux votes.

Les membres du Bureau se présente à Mme DESMOTS qui a intégré l'équipe le 15 octobre 2024.

Le quorum est atteint.

APPEL NOMINAL

M. Jean-Paul PAVILLON procède à l'appel des délégués titulaires et suppléants. Il précise les membres excusés.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Paul PAVILLON propose que l'ordre alphabétique soit utilisé pour la nomination au poste de secrétaire.

De ce fait, il nomme M. Yves BERLAND, secrétaire de séance.

Point 1.1

VALIDATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

M. Jean-Paul PAVILLON présente le compte rendu de la séance du 19 juin 2024. Il demande s'il y a des remarques.

Le PV de la séance précédente n'a pas été reçu par les membres. Il est décidé de le voter lors du prochain bureau.

2 – POINT EN EXERGUE

BUREAU SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2024

3 – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT ET REPRESENTATIONS

Convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs pour l'animation du Contrat pour la Loire et ses annexes 2024-2026

Délibération N°3.1

Référence : DEL B 2024 08

Fonctionnement du syndicat et représentations - Convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs pour l'animation du Contrat pour la Loire et ses annexes 2024-2026

Rapporteur : Le Président, M. Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Depuis sa création le Syndicat conventionne avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des pays de la Loire (le CEN) chargé de l'animation et de la coordination du Contrat Loire annexe.

Arrivée à son échéance en 2023, une nouvelle convention est proposée à la validation. Cette convention de coopération vise à la mise en œuvre d'études et travaux de restauration annexes et fluviales et zones humides inscrites au Contrat pour la Loire et ses annexes 2024-2026. Cette coopération concerne l'axe Loire et ses annexes sur le secteur de Montsoreau à Nantes (140km) et concerne deux départements (Maine-et-Loire et Loire-Atlantique).

La présente convention organise les différentes missions et rôles de l'ensemble des partenaires (la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, la Communauté d'agglomération Mauges Communauté, le SMIB Evre Thou Saint-Denis et le Syndicat) :

- Réalisation des actions dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage
- Participation financière à la mission du CEN
- Contribution au bilan évaluatif du contrat.

La mission du CEN concerne :

- L'animation du Contrat, la coordination des différents acteurs
- Rassemble et mobilise tous les acteurs concernés par le contrat territorial
- Suit et évalue l'avancement du programme d'actions.

Pour ce faire, il est demandé à chaque partenaires de participer aux financements des missions du CEN. Pour le Syndicat, le montant sur les trois années se monte à 3 780€, soit une participation annuelle de 1 260€.

La présente convention est instituée pour 3 ans et s'achèvera le 31 décembre 2026.

Vu le projet de convention de coopération annexée,

DELIBERE

Approuve la convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs pour l'animation du Contrat pour la Loire et ses annexes 2024-2026 ;

Autorise le Président à signer la convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs pour l'animation du Contrat pour la Loire et ses annexes 2024-2026 ;

BUREAU SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2024

Impute les dépenses et recettes correspondantes au budget général de l'exercice 2024 et suivants aux articles concernés.

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver la délibération.
Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL B 2024 08 - Le Bureau adopte à l'unanimité.

4 – RESSOURCES HUMAINES

5– FINANCES

6 – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

7 – PREVENTION DES INONDATIONS

Convention de partenariat Commémoration des 30 ans de la crue de 1995

Délibération N°7.1

Référence : DEL B 2024 09

Prévention des Inondations - Convention de partenariat Commémoration des 30 ans de la crue de 1995

Rapporteur : Le Président, M. Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Dans le cadre de l'organisation de la commémoration de la crue de 1995 portée par le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme, il est proposé d'établir une convention de partenariat avec la Ville d'Angers et la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole.

Ainsi, l'évènement autour de la commémoration des 30 ans de la crue de 1995 est organisé autour de trois temps forts :

- Un concours photo de septembre à novembre 2024, intitulé « *La mémoire des cours d'eau* » (cf. l'affiche du concours photo en annexe 3) ;
- Le mois de la commémoration en janvier 2025, qui se déroulera sur quatre communes partenaires, c'est-à-dire Grez-Neuville, Rives-du-Loir-en-Anjou, Cheffes et Briollay ;
- Une journée de clôture le 1^{er} février 2025 au Centre de congrès d'Angers, intitulée « *Au-delà des crues : récits de 1995 et d'aujourd'hui* » (cf. l'affiche de l'évènement en annexe 2).

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre LA VILLE, ALM et LE SYNDICAT dans le cadre de la tenue de cet évènement :

- La convention est conclue pour la durée de l'évènement jusqu'au 1^{er} février 2024 ;

BUREAU SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2024

- Elle prendra fin après exécution complète des obligations contractuelles de chacune des parties ;
- L'engagement de chacune des parties à la réalisation de la Commémoration des 30 ans de la crue de 1995.

Pour le Syndicat, il s'agit notamment :

- D'assurer la conception, l'organisation et l'animation globale de la manifestation
- Financer le mois de la commémoration, la journée de clôture et le concours photo dans la limite d'un budget maximum de 50 K€ ;
- Réserver et financer le lieu d'accueil de la journée de clôture (réservation d'une partie du Centre de congrès d'Angers le samedi 1er février 2025 de 10h à 20h) ;
- Demander et organiser la livraison de matériel prêté par la Ville d'Angers et ALM avec les services concernés (tables, chaises, matériel électrique, éléments de décors, plantes d'agrément, etc.)

Considérant le projet de convention de partenariat annexé,

DELIBERE

Approuve le projet de convention de partenariat Commémoration des 30 ans de la crue de 1995 ;

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier ;

Impute les dépenses et recettes correspondantes au budget général de l'exercice 2024 et suivants aux articles concernés.

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver la délibération.

Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL B 2024 09 - Le Bureau adopte à l'unanimité.

8 – RALENTIR LE GRAND CYCLE DE L'EAU

BUREAU SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2024

LISTE DES ACTES SIGNES

La liste des actes signés est identique à celle diffusée lors du comité syndical du 09 octobre 2024.

| TYPE | PARTIES PRENANTES | DOSSIERS |
|---------------------|---|---|
| RESSOURCES HUMAINES | Candidats non retenus sur les postes de directeur et d'assistant comptable et administratif | Courriers de non recrutement |
| | Céline PERSICO | Contrat de travail (CDD 3 ans) |
| | Ralph CLARKE | Arrêté radiation des effectifs |
| | Elodie GUTIERREZ | Arrêté de temps partiel (renouvellement) |
| | Léa PARELLE & Vincent JAUFFRIT | Arrêté de télétravail |
| | Coralie DEBARRE | Arrêté de radiation des effectifs |
| | Bertrand DEGREICK | Arrêté d'avancement de grade & arrêté IFSE |
| | Assistant comptable et administratif | Courrier de recrutement & courriers de non recrutement |
| COMMANDE PUBLIQUE | TRUDELLE | Acte d'engagement travaux Lugrie |
| | CPGF - HORIZON | Acte d'engagement étude hydro |
| | TRUDELLE | Acte d'engagement travaux Plessis |
| | COLAS | Acte d'engagement travaux Tremblay |
| SUBVENTION | Agence de l'Eau Loire Bretagne | Demande de subvention Etude hydrogéologique et hydraulique Travaux Lugrie Travaux Tremblay Travaux Plessis Etudes de dimensionnement Suivi quanti et actions préalables aux travaux |
| | | Demande de solde de subvention Travaux Chevigné et AMO Plessis et Marcé Travaux sur la Coudre |
| | Région Pays de la Loire | Demande de subvention Etude hydrogéologique et hydraulique TOPO2024 |
| | | Demande de solde de subvention Accompagnement Tourbières |

QUESTIONS DIVERSES

Point 10.1 : Point Ressources Humaines

- Recrutement poste d'ingénieur :

Le dossier de subvention Animation 2025 ne sera déposé quand janvier 2025. La question est de savoir si les EPCI sont en capacité de pourvoir au potentiel manquement de l'AELB concernant le financement à 50% de ce poste.

Avant de lancer le recrutement il faut une discussion avec l'AELB. Mais sans certitude il n'est pas possible de faire ce recrutement.

Mme PERSICO indique qu'elle va prendre le temps de discuter avec Vincent TRAN sur cette question des financements.

M. PAVILLON indique que si le projet de Loi de Finances n'est pas voté c'est une incertitude pour tous (communes, EPCI, AELB...).

M. PAVILLON propose de formaliser le questionnement via un courrier en explicitant le contexte avec une feuille de route validée par l'AELB et aujourd'hui les incertitudes. Il est nécessaire d'avoir de la clarté dans le financement de ce poste.

M. BOET indique qu'au dernier comité lors de la création du poste, il a été indiqué que le recrutement était en fonction des financements.

Il faut décaler le recrutement mais le souci c'est que le travail est enclenché pour avoir les outils pour faire travailler l'ingénieur. Il ne faudrait pas que le besoin et le travail associé soit basculé sur les techniciens en place.

Mme PERSICO indique que le dossier Animation 2025 va comporter une ligne de demande sur le financement du poste de direction en tant qu'animation du CT'EAU.

M. PAVILLON demande s'il ne faut pas une discussion entre les syndicats du département sur ces problématiques de financement et l'AELB. Et après, il faudrait organiser une réunion avec l'AELB pour le 1^{er} trimestre 2025.

- Prévoyance :

MME RIOBE présente le contexte de la prévoyance et des éléments décidés par le SMBVAR.

M. PAVILLON demande à ce qu'il a un groupe RH de constituer par les membres du Bureau pour avoir un groupe de suivi pour travailler de manière cohérente.

M. PAVILLON réindique que les questions RH sont des priorités.

M. BOET indique qu'il serait intéressant de passer la délibération a minima, à 50%, pour pouvoir adhérer à la prévoyance.

M. PAVILLON indique qu'il est préférable de passer la délibération à 100% de prise en charge pour ne pas impacter les agents concernant leur rémunération.

BUREAU SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2024

M. PAVILLON propose que le groupe soit composé de M. BOET et M. PAVILLON et se regroupe au cours du 1^{er} semestre.

M. PAVILLON demande à ce que le SMBVAR travaille sur une stratégie financière.

Point 10.2 : Points techniques

Ce point n'est pas abordé en séance par manque de temps.

M. *Jean-Paul PAVILLON* demande s'il y a d'autres questions.

La séance est levée à 12h16.

Le secrétaire de séance,

M. Yves BERLAND

Le Président,

M. Jean-Paul PAVILLON